



## COMMUNE DE LAPAN

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2016

Présents : Mesdames Marie-Claude LADANNE – Valérie CHARLES - Nadège FOSSÉ – Jeanne-Marie LEGOFFE - Messieurs Jean BORELLO – Michel BLIN - Jérémie DUPIN – Daniel GAURIAT.

Procuration : M. Nicolas MALIN pouvoir à M. Jean BORELLO  
M. Patrick JACQ pouvoir à Mme Marie-Claude LADANNE.

Absent excusé: Néant

Secrétaire de séance: Mme Jeanne-Marie LEGOFFE.

#### Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance.
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2015 de 54.626,99 € qui se résume de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	89 053,27 €
Excédent d'investissement	-34 426,28 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>54 626,99 €</b>

- **Subventions acceptées, à l'unanimité** :

S.B.P.A. Marmagne	168 €
A.M.D. Aide maintien à domicile Canton de Chârost	100 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Châteauneuf	50 €
Maison Familiale Rurale de Neuvy le Roi	50 €
A.L.C.S.Lapan	300 €
Conseil départ. de l'accès au droit du cher - Bourges	30 €
Comité Venesmes « sons et lumières » à Châteauneuf	200 €
Ecole de Lunery	50 €
Ecole d'Arçay	100 €
Fondation du Patrimoine - Bourges	50 €
Facilavie - Bourges	100 €
Mission Locale Bourges, Mehun, St Florent sur Cher	50 €
Secours Populaire - Bourges	50 €
Tour Cycliste du Canton de Trouy (U.S. Florentais)	50 €

- **Accepte, à l'unanimité**, l'état de notification des taux d'imposition de 2016 des quatre taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2016 par application de la variation proportionnelle.

- Taxe d'habitation	:	10,34%
- Taxe foncière (bâti)	:	11,44%
- Taxe foncière (non bâti)	:	15,10%
- C.F.E.	:	14,30 %

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 42 096 €.

Un prélèvement au profit de la Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 € suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Détail des allocations compensatrices :

- Taxe d'habitation	:	1 309 €
- Taxe foncière (bâti)	:	98 €
- Taxe foncière (non bâti)	:	539 €
- Taxe professionnelle	:	9 €

- **Accepte, à l'unanimité**, le budget unique de l'exercice, comme suit :

La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 121 277 €

La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 162 447 €

**Total du budget** : 283 724 €

- **Décide, à l'unanimité**, de renouveler le contrat Ségilog pour trois années

Il prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour un montant de 970 € HT soit 1.164 € TTC et porte le N° 2016.02.0262.06.000.M00.001822.

- **Décide, à l'unanimité**, de fixer une durée d'amortissement de 5 ans pour les travaux de rénovation d'Eclairage public

Pour le budget 2016, il sera inscrit la somme de 1.705 €.

- **Course cycliste du canton de Trouy**

Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> Mai 2016 et passera sur notre commune.

Organisée par l'U.S. Florentaise Cyclisme qui demande des signaleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.